

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 20 mars 2015 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN (et Claude GUILLEMOT pour le vote du compte administratif 2014)

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, DONIN P., CHAPUY B.

Absent-excuse : Mr. JACQUET P. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT C.

Absent : Mr JOLY A. absent en début de réunion – point abordé à son arrivée : vote du budget 2015

Secrétaire de séance : Mr GUILLEMOT Claude

Date de convocation : vendredi 13 mars 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 20 mars 2015 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance, à la majorité (1 abstention), et délibère sur les points suivants :

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2014

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2014 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 68 185.94 €

Investissement : déficit : - 28 771.97 €

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Claude GUILLEMOT et hors présence du Maire, le compte administratif 2014 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 68 185.94 €

Investissement : déficit : - 28 771.97 €

Reste à Réaliser 2014 dépenses : 10 214.00 €

Reste à Réaliser 2014 recettes : 18 000.00 €

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal, par monsieur le maire, le Conseil décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 comme suit :

A la section Investissement Recettes 2015 : 20 985.97 €

A la section Fonctionnement Recettes 2015 : 47 199.97 €

d'affecter le déficit d'investissement 2014 comme suit :

A la section Investissement Dépenses 2015 : 28 771.97 €

Vote du budget 2015

Arrivée de Monsieur JOLY Alain.

Après présentation par le Maire et Mr DOSNE, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 153 422.30 €

Investissement : 208 246.97 €

Travaux accessibilité : détail du plan de financement

Monsieur le maire rappelle au conseil que le dossier de demande de subvention pour le financement de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux doit être adressé en préfecture avant le 31 mars 2015. Ainsi, il soumet au conseil un plan de financement des travaux à réaliser. Celui-ci est prévu sur 3 ans ; de 2015 à 2017 pour un coût global de 50 280€, échelonné suivant un ordre de priorité. Monsieur le maire propose au conseil d'autofinancer ces travaux dans la mesure du possible, à savoir pour 2015 des travaux pour 22 200 € (mairie : 5985€, église : 800€, chapelle des Conches : 2975€, salle polyvalente : 3420€, ancien local CPI : 9020€). Le conseil approuve à l'unanimité.

Acquisition de terrain

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a fait part au notaire du souhait de la commune d'acquérir les parcelles appartenant à messieurs JOIGNEREZ et GACHY en vue de créer un parking côté local de chasse.

Présentation est faite du projet d'implantation de la station d'épuration « en Courbands » prévoyant une emprise au sol d'environ 4000 m². Ces terrains seront acquis par la communauté de communes de la Vallière.

Remblaiement de la doline

Monsieur le maire fait part au conseil de son entretien avec les propriétaires pour la remise en état des terrains situés dans la doline de Jonnera.

Par ailleurs, une autre demande de remblai de doline a été adressée au maire. Aussi, suggère-t-il au conseil de délibérer quant au remblai de doline sur tout le territoire de la commune de Ramasse. Le conseil décide, à l'unanimité, qu'aucun remblai de doline ne sera accepté sur la commune.

Avancement projet salle des jeunes

La 1^{ère} réunion du groupe de travail a eu lieu quant à la mise à disposition d'un local pour les jeunes du village. Le projet retenu serait de rénover la salle située au rez-de-chaussée de la salle polyvalente. Celle-ci sera mise à disposition des jeunes du village (10-18 ans) et des associations de la commune. Un architecte doit être consulté, un questionnaire adressé aux familles quant à leurs souhaits, un contrat d'engagement ainsi qu'un règlement intérieur sont à l'étude.

Convention d'inspection santé et sécurité au travail avec le centre de gestion de l'Ain

Monsieur le maire informe le conseil que toute collectivité territoriale doit désigner un assistant de prévention, parmi les agents qu'elle emploie, quel que soit son effectif. Claire COURDIL, nommée, et épaulée par Mr PASSAQUET en tant que référent, a pour mission d'assister l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. La réglementation en vigueur impose à toute collectivité d'évaluer les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents et d'en transcrire le résultat dans un document unique (articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du travail).

C'est pourquoi Monsieur le maire propose au conseil de confier au centre de gestion de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans le cadre d'une convention.

Le conseil accepte, à l'unanimité, les termes de cette convention et donne pouvoir au Maire pour la signature de celle-ci.

Cotisation médecine du travail agent COURDIL : refacturation de la commune de Ceyzériat à la commune de Ramasse

Claire COURDIL étant employée comme adjoint administratif sur les communes de Ceyzériat et Ramasse, Monsieur le maire propose au conseil que la commune de Ceyzériat refacture à la commune de Ramasse la moitié de leur cotisation annuelle de médecine du travail. Le conseil approuve, à l'unanimité.

Compte-rendus des commissions

- CCLV- commission Assainissement : augmentation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à 18€ par mètre carré de surface de plancher créée.
- CCLV- commission Voirie : montant attribué pour 2015 = 18 621€
- Syndicat des eaux ASR : pas de travaux prévus sur Ramasse
- CCLV- commission Finances – Economie : acquisition de terrains nécessaire à la construction de la station d'épuration sur Ramasse budgétés sur 2015.

Questions diverses

- Suite au contrôle de l'APAVE, les travaux de mise aux normes débuteront le 23/03/15.
- le coffret électrique du boîtier des cloches de l'église a été remplacé, d'autres éléments restent à changer
- Les derniers travaux de maçonnerie du four débuteront semaine prochaine.
- Lavoir du Bas : afin de sécuriser le lavoir, la grille de vidange sera remplacée et le lavoir devra rester vide. De plus, il y a lieu de mettre en sécurité le 1^{er} bassin « du goudron » par un remplissage avec des galets en vue de limiter la hauteur d'eau tout en préservant l'environnement.
- Fontaine du Haut : nettoyage prévu ainsi que le remplacement de la porte, alimentation en eau à revoir
- Le repas du CCAS initialement prévu le 17/10/15 risque d'être déplacé au dimanche 18/10/15.
- Cérémonie du 8 mai programmée.
- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du maire de Villereversure à la communauté de communes demandant une aide financière concernant le fonctionnement de la salle de sports.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 29 mai 2015 à 19h30